

REPLUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT de HAUTE-CORSE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNE DE CASTIRLA  
Séance du 21 mars 2024**

Nombre de Membres			
Afférents Au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont Pris part À la Délibération	L'an deux mille vingt-quatre et le vingt et un du mois de mars à quatorze heures, le Conseil Municipal de CASTIRLA, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans son lieu habituel sous la Présidence de M. Jacques-André TOMASINI.
11	11	11	
<b>Date de convocation</b>		<b>Présents :</b> TOMASINI Jacques-André, LUSINCHI TASSIN Aimée, LESCHI Damien, TOMASINI Pierre-Paul, ANTONELLI Dorothée, SIMONI Simon Jean, Denis TERRACHON, OLIVA Eugène, Jean-Luc SIMONI, ROSSI Antoine.	
05 mars 2024			

<b>Date de convocation</b>	<b>Absents :</b>
05 mars 2024	<b>Représentés :</b> Christelle TOMASI.

*Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil ; Mme LUSINCHI TASSIN Aimée ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions de secrétaire, qu'elle a acceptées.*

**DCM-2024-03-55 : Demande De Subvention De L'association U Cignale**

M. le Maire présente au Conseil Municipal le courrier reçu en mairie le 10 mars 2024, de l'association U CIGNALE, sollicitant l'obtention d'une subvention.

Afin d'encourager et de soutenir cette association, le Conseil Municipal OUI M. le Maire et après en avoir délibéré décide par :

11 voix pour  
00 voix contre  
00 abstentions

D'accorder une subvention d'un montant de 1 500 euros.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



Le Maire

Jacques André TOMASINI